



UnsaCadresALCA

SNCF Réseau – Direction Territoriale ALCA

Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne

OCTOBRE 2017

DP CADRES DU 05 OCTOBRE 2017

Le 31 mai s'est tenue à Reims la réunion DP cadres Réseau sur le périmètre de la Direction territoriale ALCA.

Réunion présidée par M. CHARTRAIN Directeur Territorial-Adjoint ALCA assisté par Mme JACQUART et M. SIEFFERT.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le fonctionnement de cette instance n'est toujours pas satisfaisant. La nouvelle règle directrice de notre grande Entreprise : « Autonomie et toute-puissance des DET » interprétée par certains DET comme un « permis » de non-respect de la réglementation et du statut ne facilite pas un dialogue social constructif.

Dans ce Compte-Rendu, derrière la déclaration que nous avons faite en début de séance, se trouve les questions/réponses de cette Instance, à vous de juger....



Déclaration liminaire DP CADRES ALCA DU 05 OCTOBRE 2017

Monsieur le DIRECTEUR

Au cours des dernières semaines, nous avons constaté que les événements sécurité continuent d'alimenter la gazette. Nous avons vu passer encore des travaux avec des risques non maîtrisés, une collision de TER avec du matériel de travaux, une annonce tardive dans un dispositif d'entreprise extérieure, un agent sans annonce dégageant par deux fois in extrémis devant un train, des prises en écharpes, et des accidents de personnel d'entreprises extérieures. Les accidents et erreurs de procédures continuent, malgré tous les appels à changer de méthodes que vous recevez des organisations syndicales.

Ces incidents et accidents ne sont jamais dus au hasard, ou à la faute à pas de chance !

Au quotidien, les élus observent de plus en plus de problèmes de transmission de compétences, des emplois de plus en plus nombreux en CDD et intérimaires, l'externalisation de travaux de maintenance, l'externalisation de missions de sécurité, la complexification des procédures. Ce cocktail d'évolutions fragilise la sécurité mais ébranle aussi malheureusement le mental des agents, alors que ceux-ci avaient jusqu'alors une conscience professionnelle sans faille et une

solide expérience. Les agents ont du mal à s'adapter aux évolutions et du mal à se projeter. Cela est valable pour tous les collègues.

Comme pour rajouter de l'inquiétude et aller perturber un peu plus le mental des agents, les sénateurs Hervé Maurey et Louis Nègre ont présenté le 6 septembre une proposition de loi visant à encadrer l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs en France.

Les propositions des deux sénateurs portent notamment sur :

- le calendrier d'ouverture à la concurrence des lignes TER, TET et TGV ;
- les modalités de transfert du personnel ;
- la transformation de Gares & Connexions en société anonyme à capitaux publics, filiale de la SNCF ;
- la création d'un système commun de distribution de titres de transport.

A cette mauvaise nouvelle qui vise à encore affaiblir notre groupe et à fortement inquiéter nos collègues de SNCF Mobilités, s'est ajoutée la relance médiatique des propos du Président de la République sur la refonte du régime de retraite.

Les journaux ont puisé leur source dans le magazine interne "Les Infos Le Mag".

Certains candidats à l'élection présidentielle, à force de jeter la SNCF et le régime de retraite en pâture, sont responsables de la hausse des départs en retraite constatés en 2016. Les discours assassins ont découragé la poursuite de l'activité professionnelle de nombreux cheminots et donc la transmission des compétences, ainsi que la rupture partielle du savoir-faire.

Quatre points méritent d'être évoqués :

-Le corps social de l'Entreprise n'est pas responsable de la dette ferroviaire. Le deal susurré par le Président de la reprise de la dette en échange d'un nouveau régime de retraite n'est pas acceptable...

-Les conséquences de la démographie historique de l'Entreprise sont responsables du niveau de la compensation financière de l'Etat pour équilibrer le régime spécial de retraite. Et le basculer dans le régime général, ne le rendrait pas à l'équilibre, pour autant !

-La réforme de notre régime de retraite est en cours, suite aux réformes de 2008, 2010 et 2014. Une fois accomplie celle de 2014, l'âge d'ouverture des droits à la retraite sera de 57 ans, et l'âge de départ sans décote sera de 62 ans. La plupart des cheminots seront donc obligés d'attendre l'âge de 62 ans pour prendre leur retraite. Nous ne sommes pas des privilégiés fainéants.

Alors il serait temps que nos grands dirigeants prennent la parole dans les médias et auprès du gouvernement pour recadrer les propos malveillants.

Il conviendrait d'en finir avec la stigmatisation des cheminots et de leur régime de retraite.

Comme source d'inquiétudes des cheminots, nous pouvons aussi citer les ordonnances MACRON. Il y a une volonté dogmatique de réduire au néant les instances actuelles, qui se sont pourtant construites avec l'Histoire, du Front populaire aux années du Ministère AUROUX, et qui ont un vrai sens et une vraie logique.

Le gouvernement a décidé de faire table rase du passé.

Pour l'UNSA Ferroviaire, ces dispositions constituent une régression sociale.

Comme si toutes ces mauvaises nouvelles ne suffisaient pas, l'entreprise a aussi décidé d'augmenter le nombre de postes soumis à D2I, rongé ainsi encore un peu plus le droit de grève. L'ajout des régulateurs sous station et des agents en centres de supervision suscite de l'incompréhension.

Le lundi 11 septembre, Guillaume PEPY et Patrick JEANTET ont présenté le programme « Rob.In », pour robustesse et information voyageurs.

L'idée est de mobiliser tous les acteurs et d'améliorer les process industriels, pour réduire nos fragilités, faire en sorte que les aléas soient absorbés par le système, et éviter des perturbations. Pour Patrick JEANTET, le programme Rob.In complète le programme de sécurité PRISME, lancé il y a quelques mois. Il assure même que la partie ROB de ROBIN a la même valeur que le

programme PRISME.

Il y a effectivement des progrès à faire. Après l'incident de Montparnasse cet été, ce plan permettra aussi de démontrer aux voyageurs que le Groupe Public Ferroviaire sait tirer des leçons, et se remettre en cause.

Néanmoins, pour notre Organisation Syndicale, ce serait une erreur de vouloir mettre ce programme Rob.In sur le même niveau d'importance que PRISME.

Quand il y a des choix à faire, la SECURITE doit rester PRIORITAIRE sur la régularité. C'est ce message que nous aimerions voir porter à nos collègues.

Par ailleurs, nous espérons aussi que ce nouveau programme ne va pas générer à terme un travers contre-productif, comme est en train de le faire le programme PRISME avec l'augmentation sans précédent du nombre de sanctions et du nombre de conseils de discipline.

Enfin, plus de 600 managers du groupe SNCF, issus des trois Epic et des filiales, se sont retrouvés les 25 et 26 septembre derniers à Rotterdam. Un rendez-vous au cours duquel Patrick Jeantet a affirmé sa volonté de définir une nouvelle stratégie pour construire le réseau du futur.

Il veut concevoir une nouvelle organisation nécessaire au déploiement de la stratégie Réseau 2030.

On entend parler d'une gestion multi-métiers par axe. EIC, M&T et Ingénierie retrouveraient une même ligne de commandement.

L'UNSA-Ferroviaire vous a (à de nombreuses reprises) alerté sur le mauvais fonctionnement par tuyeau/ligne métier de RESEAU PROVINCE.

Preuve en est cette instance DP cadres qui n'a jamais pu fonctionner de manière satisfaisante ni efficace, tout simplement car vous n'êtes pas le hiérarchique des DET des Etablissements que nous représentons.

Rajoutons à ce découpage fonctionnel qui manque de cohérence une volonté de réduire au minimum le dialogue social et nous obtenons les IRP de RESEAU.

Monsieur le Directeur, je vous remercie

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL REUNION DU 05 OCTOBRE 2017

Question 1

Combien d'avenants au contrat de travail concernant le forfait-jours ont été signés à ce jour ?

Combien d'agents ont refusé de signer ce dernier ?

Nous demandons un détail par Etablissement.

Question 1.1

La délégation demande un point sur la signature des conventions de forfait jour ?

Cette demande est hors champ de compétence de la délégation du personnel collègue cadre, elle relève du CHSCT et ICCHSCT le cas échéant.

Commentaire UNSA : On se demande vraiment où est la compétence de cette instance ? Dans plusieurs Etablissements, tous les cadres ont signés la convention !

Question 2

Dans quelles conditions, un agent peut-il se voir retirer le potentiel à la qualification supérieure ?

Un potentiel validé est maintenu 3 ans. Il peut donc être retiré lorsque l'agent au bout de ce délai n'a pas trouvé de poste au potentiel validé.

Question 3

Les délégués du personnel demandent

- un point précis sur les cadres en situation d'inaptitude,
- si des reclassements sont en cours,
- si une consultation des DP est programmée.

Une situation d'inaptitude est connue sur l'EIC LORCA

Question 4

Les délégués du personnel réclament un inventaire des bureaux partagés permettant la bi localisation, et les modes de réservation. En cas de réponse négative, la délégation réclame la création de tels bureaux, en déclinaison du récent accord collectif relatif à la mise en place du télétravail au sein du GPF en date du 7 juillet 2017.

Les bureaux partagés sont aujourd'hui référencés sur le site intranet de l'environnement au travail. Il suffit de demander une habilitation auprès de Optim'services – Environnement de travail à l'adresse suivante : support.environnement.travail@sncf.fr ou par téléphone n° interne 384001 ou n° externe 0185074001.

Une fois que l'agent aura reçu ses identifiants et mot de passe, il pourra réserver un bureau pour le jour et la plage horaire souhaités sur le site intranet. <https://services.ddet.sncf.fr>

Question 5

Les délégués du personnel réclament une information sur le Plan de Gestion des Informations Confidentielles, et les dispositions légales qui seront imposées aux agents du périmètre (nécessité d'une information et signature d'une attestation des agents).

Cette demande est hors champ de compétence de la délégation du personnel collègue cadre, elle relève du CE.

Commentaire UNSA : L'article 6 du décret n°2015-139 prévoit que chaque agent de SNCF Réseau atteste qu'ont été portées à sa connaissance les règles de confidentialité et la liste des informations confidentielles (capacités travaux, régularité, incidents/accidents sur le réseau) à ne pas divulguer aux autres entreprises ferroviaires de Transport. Le process semble accompagné d'un formalisme excessif, mais il est légal. Il sera repris dans le texte RRG 21013.

Pour l'UNSA Ferroviaire, il est regrettable que de telles mesures ne soient pas aussi prises pour éviter la fuite de données et de textes vers nos nouveaux concurrents gestionnaires de l'infrastructure que sont OPERE (LGV Bretagne), MESEA (LGV Sud Atlantique), OCVIA (Contournement Nimes-Montpellier) !

Question 6

La délégation demande une présentation concernant le dossier GIC (Gestionnaire Infrastructure Conventionné). Lignes concernées ? Intérêt Economique ? Combien d'emplois sont menacés à terme ? Pourquoi avoir choisi des lignes qui ont été récemment remises à niveau ? Cela ne va-t-il pas fausser les résultats ?

Cette demande est hors champ de compétence de la délégation du personnel collègue cadre. Cette question a toutefois donné lieu à des échanges en instance.

Commentaire UNSA : La direction veut flatter les chargeurs FRET à l'origine de cette nouvelle démarche qui vise à réduire les coûts d'un sillon sur une artère Capillaire FRET. Notre Direction cautionne donc une étude économique faussée. Entre les coûts d'entretien d'une ligne remise à niveau et les coûts d'entretien d'une ligne en mauvaise état il n'y a pas photo. On pourra lire : **LA CONCURRENCE EST BEAUCOUP MOINS ONEREUSE**

Question 7

PRC (ex PR4) :

La direction Maintenance et travaux a souhaité faire évoluer le PRC. La délégation souhaite connaître le résultat des expérimentations et savoir si cette nouvelle mesure s'appliquera à M et T ainsi que sur le périmètre de la DMC ?

Deux systèmes d'évolution existent :

- À l'initiative de l'agent par son inscription au PRC
- À l'initiative du manager par une détection de potentiel sur le terrain par le biais du Diagnostic Compétences Cadres.

Ce processus basé sur l'analyse de cinq compétences essentielles managériales est issue d'une expérimentation réalisée notamment sur des établissements d'Ile de France.

Créé depuis 2 ans, ce processus à la disposition des managers, permet d'avoir une photo des compétences managériales des agents dont le potentiel d'évolution a été remarqué sur le terrain.

Intégré dans la plaquette M&T « Guide des dispositifs d'évolution M&T » et présenté à l'ensemble des CKs Métiers Réseau, chaque ligne Métier est libre de se l'approprier.

Actuellement, à la DMC c'est le principe du volontariat par inscription des agents au PRC qui est la norme. Toutefois, des réflexions sont en cours et le dispositif PRC devrait évoluer en 2018.

Commentaire UNSA : Pour l'UNSA, le PRC doit évoluer. Il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures : un TTMV doit avoir les mêmes possibilités d'évoluer dans l'entreprise qu'il soit sur le périmètre de l'île de France ou celui de la DMC.

Question 8

Existe-t-il des offres d'emploi en détachement pour la qualification F à l'Infra Circulation sur l'ensemble de la France ?

Il n'existe pas d'offres d'emploi en détachement sur le périmètre de la DP Cadre Grand Est.

Question 9

Forfait jour :

-Que se passe-t-il lorsqu'un cadre sort d'astreinte le samedi de 14h00 à 16h00 par exemple, il n'a plus son RP double, doit-il travailler le lundi ?

- Si le cadre sort d'astreinte, à partir de combien d'heures cela est-il considéré comme jours travaillé ?

- Le forfait en jours ne modifie pas l'astreinte telle qu'elle fonctionne aujourd'hui dans l'entreprise.

Les sorties d'astreinte de courte durée seront payées et/ou compensées comme aujourd'hui.

- Lorsque la sortie (ou la série d'interventions sur une journée) dure plus de 5 heures, un jour de travail est décompté du forfait en jours.

Question 10

Télétravail :

Qu'est ce qui peut expliquer la frilosité des directions d'établissement par rapport au télétravail ? De nombreux cadres sont amenés à faire de longs trajets pour se rendre sur leur lieux d'affectation sans autre plus-value que de faire acte de présence, alors que la révolution digitale leur permet de travailler depuis tout endroit bénéficiant de réseau internet.

Quatre critères d'éligibilité sont à examiner pour déterminer qu'un salarié peut réaliser son activité en télétravail :

- la nature des activités exercées,

- l'organisation du travail et la configuration de l'équipe,

- la possibilité d'accéder à distance aux applications de travail

Commentaire UNSA : l'UNSA-FERROVIAIRE a signé nouvel accord de Télétravail le 7 juillet. Nous le tenons à votre disposition. Il faut savoir évoluer avec son temps. Certains DET seraient bien inspirés de le lire et surtout bien inspirés de l'appliquer comme il se doit.

Question 11

La délégation demande le pourcentage de gréviste par établissement pour les journées du 12/09 et 21/09/17.

Journée du 12/09/2017 : 17 cadres sur l'ensemble des établissements (hors EIC) relevant du périmètre de la DT GE se sont déclarés en grève. Ce qui représente un taux de participation au mouvement social du 12 septembre de 2,73 %.

Journée du 21/09/2017 : 16 cadres sur l'ensemble des établissements (hors EIC) relevant du périmètre de la DT GE se sont déclarés en grève. Ce qui représente un taux de participation au mouvement social du 21 septembre de 2,57 %.

Vos élus UNSA Ferroviaire auront à cœur de défendre vos intérêts.

N'hésitez pas à leur faire remonter vos questions et difficultés.

RAWOLLE Régis (Infralog Lorraine)
STRICHER Pascal (Infrapole Rhéнан)
THEVENARD BERGER Benoit (Ifp Lorraine)
SCHMITT Pascal (Eic Lorca)
BOULIERAC Jean Luc (Eic Alsace)
SERGENT Thierry (Eic Lorca)
HENER Evelyne (Infrapole Rhéнан)
VOYE Jacques (Infrapole Rhéнан)
ANDRES Eric (Infralog Lorraine)
MOIOLI Valérie (Eic Lorca)
PFEIFFER Pierre (Infrapole Rhéнан)

GEBUS Fabien (Eic Alsace)
BESSAA Morad (Infralog Lorraine)
VIVES Béatrice (Eiv St Dizier)
EL OMRI Rachide (Infrapole Rhéнан)
NOWICKI Pierre (Eic Lorca)
DETHOREY Stéphane(Infralog Lorraine)
BENDER Pascal (Infrapole Rhéнан)
MATHIS Didier (Infralog Lorraine)
SPRUNCK Manuel (Eic Lorca)
FAIVRE Patrick (DT Alca)

L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, travaille à votre service.





COTISATIONS 2017

QUALIFICATIONS	COTISATION ANNUELLE	CREDIT D'IMPOT (66 %)	COUT REEL ANNUEL POUR L'AGENT	COUT REEL APRES CREDIT D'IMPOTS PAR MOIS
A/B - TA	89 €	59 €	30 €	2,52 €
C - TB1	94 €	62 €	32 €	2,66 €
D1 - TB2	101 €	67 €	34 €	2,86 €
D2 - TB3	113 €	75 €	38 €	3,20 €
E1	114 €	75 €	39 €	3,23 €
E2	129 €	85 €	44 €	3,66 €
F1	139 €	92 €	47 €	3,94 €
F2	160 €	106 €	54 €	4,53 €
G1	170 €	112 €	58 €	4,82 €
G2	187 €	123 €	64 €	5,30 €
H1	201 €	133 €	68 €	5,70 €
H2	221 €	146 €	75 €	6,26 €
CS	240 €	158 €	82 €	6,80 €
CONTRACTUELS				
Exécution	91 €	60 €	31 €	2,58 €
Maîtrise	113 €	75 €	38 €	3,20 €
Cadre	142 €	94 €	48 €	4,02 €
ALTERNANTS	45 €	30 €	15 €	1,28 €
RETRAITES	45 €	30 €	15 €	1,28 €
VEUVES/VEUFS	21 €	14 €	7 €	0,60 €

Si vous souhaitez adhérer,
renvoyez le bulletin ci-après à:
UNSA-Ferroviaire LORRAINE
Porte F - Gare de Metz

BULLETIN D'ADHESION

NOM.....
Prénom.....
Qualification..... Niveau.....
N° CP..... Grade.....
Adresse domiciliaire.....
.....
Etablissement.....
LPA
Téléphone portable.....
Adresse mail.....@.....
 J'autorise l'UNSA-Ferroviaire à me faire parvenir
de la documentation sur ma boîte mail.
A..... le.....

Signature :

Le prélèvement automatique de la cotisation permet un règlement échelonné en 4 fois (février, mai, août et novembre).

100 % gagnant



UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F - ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

